



VOTE

Pour : 19
Contre : 00
Abstentions : 01
Ne prend pas part : 00

Adopté à la majorité

=====
Certifiée exécutoire par
le Maire compte tenu de
l'affichage et de la
réception en Préfecture
le

Deshaies, le

Le Directeur Général des
Services

Fred JULIA

L'an deux mille quatorze, le trente du mois d'avril à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESHAIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation en date du 23 mai.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert, APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, NISUS Eric, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette ; GAMIETTE Liliane, BALZINC Théogat ; FLEMIN Félix.

Absents excusés : - BARRE Augustina (*a donné procuration*), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, MOBETIE Marie-France, JEAN (*née SABAS*) Lydie, MAHIASIN Max (*a donné procuration*)

Sont absents SABAS Sidney

Affichée le 13 JUIN 2014

Deshaies le 12 JUIN 2014
Le Maire

Jeanny MARC

A assisté : Monsieur JULIA Fred, (Directeur Général des Services)

Secrétaire de séance : Madame VALLUET Odette



Décision modificative n°2014-01 - Budget Assainissement

Exposé des motifs

Par arrêté n°2014-059SG/DICTAJ/BRF daté du 9 avril 2014, Madame la Préfète de la Région Guadeloupe a notifié le montant de la répartition du fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) au titre de l'exercice 2012, versé en 2014 pour un montant de 2 471,34 euros.

A la demande du Receveur municipal de Pointe-Noire, le compte 471411 présente un solde de 6 725,99 euros qu'il convient de régulariser.

Je vous demande donc, de modifier le Budget Primitif 2014 comme suit :

.../...



.../...

Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes
Cpte 023 Virement à la sect° d'invest.	-6 725,99	Néant
Cpte 6718 Autres charges Except.	+6 725,99	
TOTAL	0	Néant

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes
Cpte 21532 Réseaux d'Assain.	+2 471,34	Cpte 10222 FCTVA +2 471,34
Cpte 21532 Réseaux d'Assain.	-6 725,99	Cpte 021 Viremt de la sect° de fonct. -6 725,99
TOTAL	-4 254,65	-4 254,65

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Dispositif décisionnel

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2321-2-1 à L 3321-1-19,

Vu le vote du budget Primitif 2014 – Assainissement en date du 25 avril 2014,

Considérant la nécessité de régulariser certaines écritures comptables,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité (2 abstentions)

Article 1 : d'APPROUVER les modifications apportées au Budget Principal 2014 telles qu'indiquées à l'exposé des motifs,

Article 2 : L'ordonnateur et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme